



Communiqué de presse – 27 juillet 2007

## **Menacée d'expulsion, une personne placée en rétention tente de s'immoler par le feu**

**Un ressortissant turc d'origine kurde, a tenté de s'immoler par le feu mercredi 25 juillet en fin de soirée, au centre de rétention administrative (CRA) du Mesnil-Amelot (77). Ses brûlures au troisième degré sur son visage et ses mains ont nécessité une hospitalisation à l'hôpital Cochin pour des soins qui devraient durer un mois. L'expulsion de cette personne était prévue pour le 28 juillet. Ce vol a, bien sûr, été annulé.**

Souffrant de troubles psychiatriques, M. P. avait en 2006 demandé un titre de séjour pour raisons de santé qui lui avait été refusé. Le 11 juillet 2007, il était interpellé dans l'Eure et placé le lendemain au CRA du Mesnil-Amelot, loin de sa famille, de ses proches et de ses soutiens juridiques. Le 14, le juge des libertés et de la rétention (JLD) a refusé de la libérer et le 17, le tribunal administratif a rejeté sa demande d'annulation d'Arrêté préfectoral de reconduite à la frontière.

M. P. voulait faire une demande d'asile. Il a sollicité un interprète auprès du greffe du centre du Mesnil-Amelot. Le seul interprète qui a répondu ne s'est finalement pas présenté. Le délai de cinq jours a expiré. Considérant que ses droits n'étaient pas respectés, M. P. a saisi le JLD. La requête a été rejetée.

M. P. avait rencontré dès son arrivée en rétention un psychologue et, par deux fois, un médecin du CRA du Mesnil-Amelot.

Une enquête judiciaire est en cours et les avocats de M. P. vont tenter une requête en référé afin qu'il soit procédé à une expertise sur les lieux. Quel désespoir peut conduire un être humain sur le point d'être reconduit vers son pays, à s'immoler par le feu ? Nous ne connaissons pas les raisons de l'acte de M. P., cependant le fait qu'il ait été poussé à une telle extrémité met en évidence la violence d'un système qui privilégie l'enfermement des personnes vulnérables ou qui n'ont rien fait d'autre que de vouloir un avenir plus sûr en Europe.

A l'heure où le gouvernement prévoit la création d'un poste de contrôleur général indépendant des lieux privés de liberté, chargé notamment de « s'assurer du respect des droits fondamentaux », ce tragique accident souligne une fois encore que la logique du chiffre se fait au détriment de la sécurité et des droits des personnes placées en rétention.

### **Contact presse:**

Julie Chansel 01 44 18 60 77 / 06 82 24 03 47

julie.chansel@cimade.org

www.cimade.org